



Madame, Monsieur,

Nous nous joignons aux élèves et aux étudiants pour vous souhaiter une **EXCELLENTE ANNÉE 2022**.

Pour le lycée JOLIOT-CURIE, la taxe d'apprentissage est une ressource essentielle. Elle nous permet de faire évoluer nos équipements et d'améliorer la formation (*) de nos élèves.

Cette année, vous pouvez choisir de nous aider. Le versement du solde de la TA est possible jusqu'au **31 mai 2022**. Pour cela, vous complétez le bordereau joint et nous le transmettez par e-mail ou voie postale. En retour, vous recevrez un reçu libératoire.

D'avance, nous vous remercions sincèrement pour votre engagement indispensable à notre établissement.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Philippe RAYMOND
Directeur délégué aux formations
ctx.indus.0350029s@ac-rennes.fr
Tél. : 02 99 28 81 65

(*) Filières pré et post-bac de la voie générale, technologique et industrielle.
<https://lycee-joliot-curie-rennes.fr>

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



Versement du solde aux établissements scolaires.

Qu'est-ce que le solde de la TA ?

Appelé "13 %" jusqu'en 2021, cette contribution est directement versée aux établissements pour le développement des formations professionnalisantes sous statut scolaire.

Loi 2018-771 du 5 septembre 2018

Êtes-vous concerné ?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

Comment vous en acquitter ?

En adressant votre règlement avant le 1er juin 2022 directement aux établissements scolaires.

Un reçu libératoire est ensuite adressé à l'entreprise par le gestionnaire de l'établissement.

Bordereau de versement – Année 2022

"Barème" solde de la taxe d'apprentissage



Nom de la société :

Adresse :

CP :

Ville :

Contact :

N° Téléphone :

Mail :

N° SIRET :

Déclare verser la somme de € en paiement du solde de la Taxe d'Apprentissage 2022.

par **chèque** n°

Banque :

(à l'ordre du **Lycée Joliot-Curie** – 144 Bd de Vitré – BP 80314 – 35703 RENNES Cedex 7).

par **virement** : afin de vous identifier, merci d'ajouter votre **n° Siret + TA 2022 à votre raison Sociale**.

IBAN du Lycée Joliot-Curie : FR76 1007 1350 0000 0010 0540 037 TRPUFRP1

(mail pour envoi du bordereau : Catherine.Lebreton@ac-rennes.fr).

Fait à

le

(Cachet de la société + signature)